

DECRET N° 96-501 DU 6 NOVEMBRE 1996
chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim
de Monsieur Pierre OSHO, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour compter du
07 Novembre 1996.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- VU le Décret n° 96-28 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement;

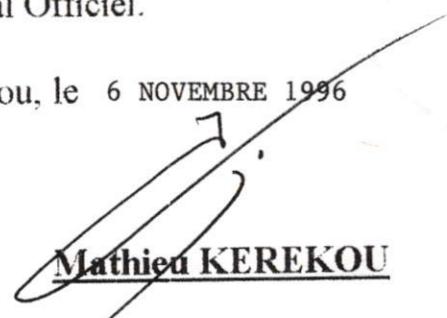
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 07 Novembre 1996 Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 NOVEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AJ 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MAEC 4 -
MJLDH 1
SGG 4 - Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.